

JEAN TREMBLAY

*Directeur des Services Personnels aux
Etudiants, C.S.R.*

Le Gardeur, Repentigny

LE RECYCLAGE ET LE PERFECTIONNEMENT DU CONSEILLER D'ORIENTATION

En 1967, parler de recyclage et de perfectionnement s'inscrit dans les préoccupations les plus fondamentales de notre société. Quand il s'agit du recyclage et du perfectionnement des conseillers d'orientation, on s'attaque alors à un problème d'envergure aux multiples facettes. Loin de moi la prétention de vouloir cerner ce problème dans son ensemble. Plus loin de moi encore la prétention de pouvoir apporter une solution à tous ces problèmes que posent le recyclage et le perfectionnement des conseillers d'orientation!

Mon exposé, en fait, se bornera à vous présenter, groupés ensemble, ces problèmes posés par le recyclage et le perfectionnement des conseillers; autrement dit, je me propose tout simplement de vous placer en face d'interrogations qui n'ont pas encore trouvé de réponses.

Mais, je voudrais aussi situer davantage mon exposé: ce que nous envisagerons, c'est le recyclage et le perfectionnement des conseillers d'orientation, d'expression française surtout, oeuvrant en milieu scolaire et devant faire face à la réforme scolaire récemment entreprise dans la province de Québec. Ainsi limité, j'ai bien conscience de n'aborder qu'un aspect du problème, mais j'ai aussi une vague conviction que la question ainsi envisagée rejoindra les préoccupations de toute l'assemblée. Le problème du recyclage et du perfectionnement des conseillers d'orientation, oeuvrant dans d'autres milieux et en d'autres provinces, peut différer dans ses modalités; mais, au fond, il est essentiellement le même, né des mêmes besoins et se buttant aux mêmes obstacles!

En trois points comme il se doit, notre exposé touchera d'abord "l'adaptation au milieu," ensuite "le contenu du recyclage et du perfectionnement," enfin "les problèmes pratiques soulevés par le recyclage et le perfectionnement." En conclusion, vous me permettez un certain nombre de propositions qui pourraient éventuellement, je crois, faire l'objet de discussion de la part de l'assemblée.

L'ADAPTATION AU MILIEU

Le recyclage et le perfectionnement constituent en fait le prolongement normal de la préparation professionnelle. "Recycler" des conseillers d'orientation, n'est-ce pas les rendre plus aptes et mieux préparés à une tâche qui évolue, à une tâche qui va d'un stade plus ou moins artisanal à un stade plus technique? N'est-ce pas les rendre plus prêts à faire face à des tâches nouvelles de leur fonction?

Et alors, si l'on parle de recycler ou de perfectionner, avant d'entreprendre toute autre démarche, on est en droit de se demander: à quoi faut-il préparer les conseillers d'orientation? en vue de quoi faut-il leur donner du recyclage ou du perfectionnement? Quel est, en somme, le but que nous poursuivrons dans cette opération "recyclage et perfectionnement?"

Pour répondre à ces questions, il faut, je crois, examiner les tendances actuelles du travail en orientation. Une consultation rapide de la revue "L'Orientation Professionnelle," les discussions nombreuses et riches soulevées les colloques, les congrès et les journées d'études de ces dernières années, les documents publiés par le Ministère de l'Éducation de la Province de Québec (depuis le célèbre rapport "Parent" jusqu'aux divers guides de travail qui ont été distribués dans les milieux scolaires), ces diverses sources, dis-je, nous amènent aisément à percevoir deux conceptions différentes de l'orientation, deux tendances dans la façon d'être conseillers d'orientation. En simplifiant à l'extrême, nous pourrions dire qu'il y a d'un côté les conseillers "scolaires," et de l'autre, les conseillers "psychologiques." Bien plus, on pourrait poser l'hypothèse que plus le conseiller est engagé dans la pratique, que plus il est proche des écoliers et des étudiants, plus facilement, il adhère à la conception du "conseiller scolaire." A l'inverse, plus le conseiller est engagé dans la recherche ou dans la formation des conseillers, plus spontanément son option se porte vers le "conseiller psychologique."

Cette conception est-elle particulière à notre province? j'en doute. Au hasard, j'ai relevé des titres d'articles récemment parus, aux États-Unis, et qui laissent croire à des préoccupations identiques chez nos voisins: *The School Counselor: Educator, Psychologist or What?* (Arbuckle, 1967). *Guidance: Vocational and/or Education* (Burrows).

Par ailleurs, si les conseillers d'orientation ont vis-à-vis d'eux-mêmes une conception qui leur est propre, le milieu scolaire a aussi ses conceptions, du conseiller d'orientation. Quelques-unes de ces conceptions apparaissent sûrement discutables, parce que dépassées depuis longtemps. Mais je ne suis pas assuré que d'autres de ces conceptions soient si erronées et qu'on ne doive pas s'y arrêter sérieusement!

En résumé, pourrait-on dire, il *semble* que de plus en plus la voie ou la tendance choisie par les conseillers d'orientation s'écarte considérablement de ce que l'école attend de ces mêmes conseillers! L'avenir dira s'il faut le déplorer. Mais il est un fait certain, c'est que l'orientation occupe une place prépondérante, de plus en plus considérable à l'intérieur de ce qu'on est convenu d'appeler l'éducation. Il est non moins certain qu'en raison de cette situation, les tâches du conseiller deviennent sans cesse plus exigeantes, à tel point qu'on devra sous peu envisager, en plus d'une formation de base commune à tous les conseillers, des spécialisations à l'intérieur même du travail d'orientation.

Pour illustrer mes deux dernières affirmations, vous me permettrez de brosser un tableau rapide des tâches que peuvent rencontrer les conseillers d'orientation en exercice dans le milieu scolaire.

D'abord, assumons que la tâche du conseiller s'exerce principalement auprès des élèves: pour le conseiller, il s'agit d'aider les étudiants à acquérir une meilleure connaissance d'eux-mêmes et de leurs possibilités, à poser des choix d'options, de cours d'études ou de carrières appropriés; il s'agit encore de favoriser leur intégration normale à l'école, et de leur apporter, quand la chose est nécessaire, une assistance psychologique légère qui les aide à surmonter des mésadaptations passagères. Avec les professeurs et les directeurs d'écoles, le conseiller d'orientation doit ou devra collaborer de plus en plus: d'abord, en travaillant étroitement avec les tuteurs; en faisant connaître à la

direction des études les besoins des élèves, en suggérant des modifications aux structures scolaires: cours nouveaux à créer, sessions de rattrapage ou de recyclage, options à ajouter à celles déjà existantes, etc. Mieux encore, à cause de sa formation et de sa vision propre des objectifs de l'éducation, le conseiller d'orientation devient l'un des principaux artisans de la réforme scolaire: l'ont bien compris ainsi les autorités du Ministère de l'Éducation qui ont invité les conseillers à participer à l'Opération 55, à l'Opération COREPS, à l'Opération DEPART et à de multiples autres comités. Bientôt, l'école polyvalente, avec une forte pondération d'orientation, fera son apparition: c'est encore au conseiller d'orientation qu'on s'adressera pour faire des suggestions quant à la programmation et peut-être même aux horaires. La chose paraît inéluctable: celui qui a toujours donné, dans le domaine scolaire, la priorité à l'individu, est sûrement celui qui est le plus apte à conseiller dans un système scolaire où l'on redonne à l'individu la priorité qui lui revient!

Le conseiller d'orientation est encore, et de plus en plus souvent, appelé à travailler avec d'autres professionnels, dont quelques-uns voient leur tâche subordonnée à la sienne: d'autres conseillers d'orientation, des professeurs d'information, des psycho-techniciens; les autres, ils le considèrent comme leur pair: ce sont le psychologue, le travailleur social, le médecin, l'infirmière, qui sais-je encore!

Enfin, je ne peux pas ne pas mentionner une tendance qui se fait jour: dans "*Guidance Keynotes*" (1966) sous titre de *What lies immediately ahead in guidance*, Dr. Mitchell Dreese écrit, entre autres: "The position title 'Directors of Guidance' will become 'Directors of Pupil Personnel Services' and there will be more effective coordination of the professional activities of counselors, school psychologists, clinical specialists, social workers, visiting teachers and health service specialists (pp. 20-22)." Or je suis frappé de constater que là où apparaît cette nouvelle fonction dans nos milieux scolaires, c'est le plus souvent au conseiller d'orientation qu'on la confie!

De cette sommaire description, on peut conclure, je pense, que le travail du conseiller d'orientation a dépassé nettement la traditionnelle trilogie de Parsons: information, évaluation, conseil! On peut même poser comme hypothèse que, de ces trois tâches du conseiller d'orientation, une seule a tendance à demeurer: "*le conseil*," mais en s'élargissant à l'extrême et en prenant une extension qu'on ne pouvait soupçonner il y a à peine une décade.

A considérer une telle prolifération des tâches confiées aux conseillers ou bien assumées par eux, il n'est pas invraisemblable de penser que les conseillers voudront eux-mêmes prendre des orientations diverses! Immédiatement, je vois trois de ces orientations possibles, qui me paraissent présentement plus évidentes, et qui me sont suggérées par ma pratique quotidienne en milieu scolaire; ce sont: *le conseil* (educational and vocational counselling), *l'administration* (organizing) et la *consultation* auprès des pédagogues et des administrateurs scolaires (consulting). A côté de ces trois grands secteurs de spécialisation, peut-être même faudra-t-il penser, au sein d'une équipe de conseillers, à des spécialistes plus particuliers, tel le conseiller auprès de l'enfance exceptionnelle, le conseiller des adultes, le conseiller à l'élémentaire, le conseiller strictement, si vous me permettez le terme, "vocationnel." Je ne veux pas dire par là que chacun aurait une tâche délimitée, précise, compartimentée; au contraire, je voudrais plutôt signifier par là que chaque membre

d'une équipe d'orientation, en plus de sa compétence professionnelle, pourrait, devrait avoir une compétence particulière qui le rendrait plus apte à traiter certains problèmes et, par conséquent, compétence qu'il pourrait, à l'occasion, mettre au service de ses collègues.

A notre avis, quand on entreprend d'organiser un programme de perfectionnement et de recyclage des conseillers d'orientation, il faut d'abord considérer ces problèmes que je viens de soulever et que je coifferais d'un titre général: *la nécessaire adaptation à faire au réel pédagogique*. Je me permettrai ici une réflexion toute personnelle et bien discutable: de ce seul fait que, à l'encontre de ce qui arrive en d'autres contrées, l'orientation existe surtout dans et par l'école, le conseiller d'orientation doit se considérer "éducateur" avant de se présenter comme "psychologue."

LE CONTENU DU PERFECTIONNEMENT ET DU RECYCLAGE

Partant de cette hypothèse de l'adaptation nécessaire à faire au réel pédagogique, on peut et on doit établir les besoins de la façon suivant:

Chaque conseiller d'orientation devrait posséder une base à peu près identique de connaissances générales appliquées à l'orientation. Cette formation comprendrait normalement les notions et les principes fondamentaux de l'orientation, de la psychologie, de la pédagogie, de l'économie et de la sociologie et, en plus, un entraînement spécifique dans les techniques propres de l'orientation. Dans un certain sens, cette formation devrait être aussi complète que possible et aussi polyvalente que possible. Ce qui, jusqu'à présent, a valu aux conseillers d'orientation l'estime qu'on leur porte, c'est leur vaste formation qui les rend aptes à aborder une multitude de problèmes différents. Sur ce point, l'avenir continuera d'être exigeant et les conseillers répondront à l'attente de leur milieu en faisant montre d'une formation vaste et équilibrée ainsi que d'une grande facilité d'adaptation. Ce que l'on requiert actuellement du travailleur manuel, que demain l'on demandera de l'ouvrier spécialisé et au technicien, on l'exigera sous peu du travailleur intellectuel; et le conseiller d'orientation, plus que tout autre, devra ouvrir la marche dans cette voie. Le travailleur de l'ère électronique, avez-vous lu récemment, c'est un "généraliste" plutôt qu'un "spécialiste;" "c'est l'homme qui pourra passer sa vie à changer de travail et qui passera d'une tâche à une autre grâce à des périodes fréquentes de recyclage (La Presse, 1967, p. 12)."

"Même au niveau universitaire, on insiste sur une sorte de 'désécialisation' de la formation professionnelle. C'est ici . . . que l'étudiant doit acquérir plutôt une capacité d'adaptation et d'assimilation que des connaissances dans un secteur trop étroit (p. 12)."

Il n'en demeure pas moins que, à ce niveau, si la formation psychologique est importante, la formation pédagogique doit l'être encore davantage. Dans le milieu scolaire actuel (et surtout futur) le conseiller doit se considérer comme un "éducateur," un "pédagogue;" les besoins de la réforme scolaire le veulent ainsi!

Cette formation de base, tous les conseillers d'orientation en exercice la possèdent-ils? Point nécessaire de faire une longue enquête pour répondre: que tel n'est pas le cas. Si l'ensemble des conseillers présentent actuellement une formation à peu près équivalente à 18 années de scolarité, nous relevons cependant des écarts considérables dans les extrêmes (depuis un entraînement

de quelques mois jusqu'à cinq années de scolarité au-delà du baccalauréat ès arts). Certes, comparativement à d'autres pays et avec d'autres provinces, la situation semble intéressante. Il faut cependant souhaiter que tous les conseillers d'orientation puissent acquérir au moins l'équivalent d'une licence en orientation et que la première démarche entreprise dans le domaine du perfectionnement (car c'est là du perfectionnement plutôt que du recyclage) sera celle qui fournira à tous les conseillers cette formation de base.

À côté ou, mieux, en sus de cette formation de base, chaque conseiller déjà en exercice devrait pouvoir compléter ou rafraîchir sa formation! D'une part, il y a ceux qui désirent, après une période plus ou moins longue de travail, s'initier aux techniques et aux théories nouvelles et prendre connaissance des développements récents dans son champ d'activités. Il y a encore ceux qui veulent acquérir ou approfondir les connaissances et les techniques dont ils auront besoin dans de nouvelles fonctions (administration, recherches, conseil) ou pour des secteurs dans lesquels ils seront peut-être appelés à travailler (école élémentaire, secondaire, institut ou université, industries, jeunes adultes et jeunes chômeurs, enfance exceptionnelle, travail féminin, etc.) Nous avons là un des buts principaux du recyclage.

Il y a enfin un troisième groupe de clients, ceux qui recherchent un perfectionnement supérieur, ceux qui, nantis d'une bonne formation de base et bien au courant des développements récents dans leur domaine, désirent pousser plus loin leurs connaissances, approfondir, s'adonner à la recherche et atteindre un grade universitaire supérieur. Il s'agit, là, on le voit de perfectionnement proprement dit.

Pourrait-on trouver un dénominateur commun entre les besoins de tous ces clients? La chose est douteuse! Au contenu des programmes, les besoins iraient de la révision pure et simple d'un cours de statistiques suivi il y a dix ans, à l'exploration des techniques de la dynamique des groupes appliquée à l'orientation. Certains besoins peuvent être étiquetés comme fondamentaux, alors que d'autres sont directement fonction d'une situation ou d'un engouement passagers. Il y a à peine trois ans, la Corporation des Conseillers d'Orientation du Québec effectuait un sondage auprès de ses membres pour connaître leurs besoins de recyclage et de perfectionnement. Si l'on reprenait aujourd'hui le même sondage, il est probable que les besoins exprimés seraient très différents.

On voit par là qu'au contenu des programmes, le recyclage et le perfectionnement soulèvent des problèmes, sans doute pas insolubles, mais fort sérieux.

PROBLEMES PRATIQUES DU PERFECTIONNEMENT ET DU RECYCLAGE

Jusqu'ici, nous avons envisagé le recyclage et le perfectionnement quant à leurs objectifs ultimes. Mais, même si nous pouvions résoudre sans hésitation les problèmes suscités par l'appréciation de ces objectifs, nous n'aurions pas pour autant la voie libre! Dans le domaine du concret et du pratique, je veux dire lorsqu'il s'agit d'organiser des cours et les programmes de perfectionnement et de recyclage, les difficultés surgissent en nombre et il semblerait qu'on ne soit pas près d'en voir la fin! Je voudrais vous mentionner les principales qu'une action conjuguée de toutes les personnes et de tous organismes intéressés à l'orientation pourrait probablement aider à surmonter.

Tout d'abord, une première question se pose: à qui, à quelles personnes ou à quels organismes demanderons-nous de donner ces cours de perfectionnement et de recyclage, ou de présider et de diriger des sessions d'études qui répondraient aux mêmes besoins? Nous nous tournons spontanément vers les centres universitaires de formation des conseillers; or, ce n'est un secret pour personne que ces institutions, malgré de sérieux efforts, n'ont pas réussi à produire cent nouveaux conseillers par année, et cela en dépit que la demande de conseillers d'orientation soit très forte, tant dans les milieux non-académiques que dans les institutions scolaires. La cause? Soyons francs: le nombre de professeurs compétents est nettement insuffisant et les centres de formation n'ont ni les moyens financiers ni les cadres administratifs qui favorisent la préparation de professeurs d'orientation! Si pour la formation de nouveaux conseillers d'orientation, on souhaite des professeurs compétents, eux-mêmes adéquatement formés, combien plus compétents devraient être ceux-là qui travailleront au recyclage et surtout au perfectionnement des conseillers déjà en exercice. Ne sommes-nous pas en droit d'exiger d'eux qu'ils s'adonnent à la recherche, que, dégagés des pressions du quotidien, ils approfondissent, ils expérimentent, ils consultent? Or, dans notre province, combien de docteurs en orientation avons-nous? Et, surtout, quelle université est en mesure de décerner un doctorat en orientation? . . . Et, question plus brutale encore, à supposer que les universités puissent assurer la formation de docteurs en orientation, combien de conseillers actuellement en exercice pourraient quitter leur poste, alors qu'ils sont débordés de travail et que, d'autre part, les employeurs s'arrachent leurs services?

Ces difficultés seraient-elles surmontées, que nous nous trouverions alors face à des problèmes d'un autre ordre: la disponibilité des clients du perfectionnement ou du recyclage. Quel temps les conseillers d'orientation peuvent-ils consacrer à leur perfectionnement ou à leur recyclage? C'est un fait indéniable que les conseillers d'orientation sont accaparés par leur fonction, c'en est un autre aussi qu'ils sont sollicités de toutes parts par des tâches qui découlent normalement de leur fonction et qui s'ajoutent à celle-ci: rencontres avec les parents, conférences, consultation auprès des clients de l'éducation permanente, participation à des comités multiples: il y a eu l'Opération 55, il y a eu l'Opération COREPS, il y a présentement l'Opération DEPART, il y a les assemblées de commissaires, le comité des devis pédagogiques, que sais-je encore? Et pour comble, les conseillers, pour la plupart, ne disposent tout au plus que d'un mois de vacances dûment méritées!

Organiser un programme de perfectionnement ou de recyclage, c'est devoir penser à ces facteurs, sans doute terre à terre, mais d'une réelle importance pratique! On est donc amené à examiner diverses solutions.

Les conseillers peuvent-ils quitter leur emploi, pour une longue période de temps, un an ou deux, en vue de se recycler ou de se perfectionner? Alors, il faut songer que ces candidats au perfectionnement ou au recyclage ont des responsabilités familiales et financières, et qu'ils ne viendront se recycler ou se perfectionner que dans la mesure où ils recevront des bourses substantielles au moins égales au salaire qu'ils reçoivent!

De courtes périodes intensives de recyclage peuvent-elles être envisagées? Par exemple, une semaine d'études ou de séminars, à raison de 7 jours et de 8 heures par jour? On est d'abord en droit de s'interroger sur l'efficacité d'une

telle formule; mais également, immédiatement après, il faut se demander à quel moment de telles sessions rencontreront le plus de suffrages et quelles disciplines devraient ou pourraient faire l'objet d'une telle session d'études.

Dans le sondage conduit par la Corporation des Conseillers d'Orientation, il y a 2 ou 3 ans, l'ensemble des conseillers consultés s'accordaient pour préférer aux deux formules précitées (cours à temps complet, ou sessions intensives), la formule des cours à temps partiel (soirs et samedi). Cette formule pose elle-même ses problèmes: elle favorise un petit nombre de conseillers de la région pôle, desservant les autres conseillers disséminés dans des institutions scolaires non-comprises dans la région immédiate de Montréal, de Québec ou de Sherbrooke. En effet, la Corporation des Conseillers d'Orientation du Québec compte actuellement 365 membres; si l'on ajoute à ce nombre les conseillers de langue anglaise et les conseillers qui sont membres de la Corporation des Psychologues, nous aurons un nombre d'environ 500 personnes distribuées dans les 55 régionales de la province et dans une vingtaine d'institutions privées, ce qui fait une moyenne d'environ 9 ou 10 par régionales; de ces personnes, quelques-unes demeurent à plus de 300 milles du centre universitaire le plus proche; la plupart en sont éloignées d'environ 100 milles! Cette dispersion des conseillers à travers la province suggère, pour le bénéfice de tous et pour la parfaite rentabilité de l'affaire, la décentralisation des cours de recyclage et/ou de perfectionnement, c'est-à-dire la création de sous-centres ou encore le déplacement des professeurs.

Nous avons examiné le problème de la pénurie des professeurs en orientation, celui de la faible disponibilité des clients du recyclage et du perfectionnement, de leur dispersion dans la province; nous avons envisagé diverses formules de recyclage et de perfectionnement et les inconvénients inhérents à chacune. Reste à trouver à qui incombe de prendre l'initiative et la responsabilité d'organiser: cours, programmes, sessions d'études, etc. Il apparaît tout de suite évident que, dans la mesure où ces cours conduisent à un grade universitaire, c'est à l'université qu'en échoient l'initiative et la responsabilité. Mais, pour être moins évident, il n'en est pas moins assuré que les universités, actuellement, n'en prendront et ne peuvent en prendre l'initiative que par une forte pression de l'extérieur: celle des conseillers, celle des organismes scolaires ou industriels, celles des corps intermédiaires.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de cours qui ne mènent pas à un grade universitaire, à qui revient de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité? Est-il un corps professionnel, est-il un organisme intéressé à l'orientation qui peut, en toute efficacité, et sans encourir le risque d'un déficit financier, qui peut dis-je faire l'inventaire des besoins, déterminer rapidement les priorités, établir les programmes, fixer les horaires et les agendas, louer les locaux, engager les professeurs non sans contrôler leur compétence, mettre sur pied un secrétariat qui assure le déroulement normal de l'opération? En face d'une telle tâche, on se tourne encore et nécessairement vers l'université: on se rappelle que les universités, par leur service d'extension, ont répondu, et avec des parchemins en plus, à des besoins moins importants, moins vitaux que ceux de l'orientation!

Mais alors, si cette responsabilité du recyclage des conseillers d'orientation est dévolue aux centres universitaires de formation des conseillers, il faudra que ces centres, et surtout les conseils de la faculté et le conseil univer-

sitaire, assouplissent leurs cadres pour pouvoir agir rapidement et s'adapter aux disponibilités de leurs clients. Il ne faudrait pas qu'à cause d'un appareil administratif trop lourd, il s'écoule des années entre l'inventaire des besoins et l'organisation du recyclage ou du perfectionnement en réponse à ces besoins. S'il faut conserver certains pré-requis d'ordre académique, il faudrait par contre que soient réduites à leur plus simple expression les autres conditions d'admissibilité à ces cours, et il faudrait que ces cours reçoivent une sanction universitaire, autant que faire se peut.

Nous voici rendus au terme de cet exposé! J'ai bien la conviction de vous avoir présenté plus de questions que je n'ai offert de réponses. J'ai aussi la conviction que je suis loin d'avoir épuisé le sujet, malgré les limites que je m'étais fixées au point de départ. Depuis plus de trois ans, des gens de la Corporation des Conseillers d'Orientation ont travaillé à ce problème du recyclage et du perfectionnement de ses membres et nous en sommes aujourd'hui là où nous étions il y a trois ans! Depuis trois ans, des conseillers réclament à grand cris une formule de recyclage ou de perfectionnement et, malgré des démarches à droite et à gauche, nous nous trouvons en face de ceci: point de professeurs disponibles, pas de cours ou de sessions d'études d'organisés! La tâche qui reste à abattre dans ce domaine est immense et, à notre avis, elle exige la conjugaison de toutes les personnes et de tous les organismes intéressés à l'orientation. Ce problème s'inscrit inséparablement dans le grand problème de la formation universitaire des conseillers d'orientation. Il ne sera résolu, je pense, que par des pressions, des requêtes, des mémoires dirigés, d'abord vers le Ministère de l'Education, ensuite vers les recteurs des universités, et enfin vers les doyens de faculté de Sciences de l'Education et les responsables des départements d'orientation. Les solutions qui pourraient être trouvées en dehors de tels cadres ne seront toujours que provisoires, boiteuses et incomplètes, alors même que le recyclage et le perfectionnement sont devenus, dans notre société contemporaine, monnaie courante, faite pour demeurer!

En conclusion, vous me permettrez de formuler quelques propositions qui pourraient, j'imagine, alimenter une discussion au sein de la présente assemblée. Elles constituent, en fait, des éléments qui devraient peut-être figurer dans des mémoires éventuels.

1 Le Ministère de l'Education de la Province de Québec devrait inscrire comme une des priorités dans le domaine de l'éducation la formation de professeurs en orientation. A cet effet, il devrait instituer un certain nombre de bourses d'études substantielles pour les candidats au doctorat en orientation.

2 Les centres actuels de formation des conseillers d'orientation devraient mettre tout en oeuvre pour pouvoir décerner dans un avenir rapproché des grades supérieurs en orientation (maîtrise et doctorat). A cet effet, ils devraient pouvoir obtenir du conseil de leur université des subsides suffisants pour permettre la mise en train de la recherche en orientation.

3 Toutes les personnes et les organismes directement intéressés à l'orientation devraient susciter la formation d'un comité conjoint chargé de préparer des requêtes et des mémoires, pressants et répétés, auprès du Ministère de l'Education et des responsables des universités.

4 Les centres universitaires de formation de conseillers d'orientation devraient pouvoir assouplir leurs cadres, soit en réétudiant leurs conditions d'admissibilité, soit en collaborant étroitement avec le service d'extension, soit

en s'associant avec des facultés connexes (sciences sociales, sciences, et, selon le cas, pédagogie ou psychologie), pour offrir des cours de recyclage et de perfectionnement.

5 Un comité conjoint de travailleurs en orientation et des autorités universitaires devrait effectuer, dans le plus bref délai, un inventaire des besoins des conseillers et trouver les solutions les plus appropriées pour combler ces besoins.

6 Les conseillers devraient pouvoir obtenir de leur employeur (par contrat) un congé d'études rénuméré d'au moins trois mois à tous les trois ans, en vue de se perfectionner ou de se recycler.

Ces propositions sont sans doute rudimentaires: je ne les présente que comme des éléments de solution. Je souhaiterais vivement qu'elles fassent l'objet de discussions et qu'une assemblée de conseillers en viennent à les formuler d'une façon plus précise, qui en prévoit les modalités d'application.

REFERENCES

- Arbuckle, D. S. The school counselor: Educator, psychologist, or what? Cited in *The School Counselor*, 1967, 14, 132-137.
- Dreese, M. What lies immediately ahead in guidance? Cited in *The School Guidance Worker*, 1967, 20-22.
- La Presse. Rapport du congrès de l'association Canadienne de la formation professionnelle. 25 mai, 1967, p. 12.

REFRESHER COURSES AND FURTHER STUDIES FOR GUIDANCE COUNSELORS

JEAN TREMBLAY

The author draws the reader's attention to the magnitude and complexity of the task that faces centres of instruction in counseling. He does not offer a comprehensive plan that would solve the problem of coping with the great demand, but discusses theoretical and practical aspects of it. Tremblay deals with the question under three headings: adaptation to environment, the content of refresher courses, and practical problems related to such courses.

He suggests what might be done by the instruction centers, the counselors themselves, and the government towards solving these problems, especially in the Province of Quebec where a new policy in education has greatly affected the counselor's role. He stresses the growing need for specialization among counselors, and the consequent difficulty in setting up courses with heterogeneity of content. He also emphasizes problems connected with appropriate staffing of training centers, and with finding replacements for counselors in the field when they attend training institutions.